

Expédié hors l'humanité, combien de temps et de mots pour revenir à soi ?

En 1995, j'avais alors 32 ans, j'ai pris conscience que l'abus subi lorsque j'en avais 11 n'était pas un simple détail de mon enfance et d'autre part qu'il était possible que l'abuseur, un prêtre capucin, soit encore en train d'abuser d'autres enfants. Il était donc pour moi impératif de dénoncer cette personne. C'est ainsi que je suis entré dans la démarche de rendre public ce qui m'était arrivé.

En quelques mots, cette personne à qui j'avais été confié pour qu'elle m'aide dans mes devoirs scolaires en avait profité pour commettre des attouchements.

La *première étape* de ce long chemin a été de **comprendre l'impact** que ces faits avaient eu sur moi. J'ai profité des groupes de paroles de l'association *Faire le pas* à Lausanne. Les rencontres et les échanges avec d'autres personnes qui avaient aussi subi des abus ont été importants pour comprendre ma propre histoire.

La *deuxième étape* a été de **porter plainte**. En 1995, j'ai écrit une lettre au juge d'instruction en contant ce qui s'était passé 21 ans auparavant. Le juge m'a reçu, m'a informé qu'il y avait prescription et qu'il ne pouvait rien faire officiellement. Mais cette étape m'a apporté quelque chose que je n'avais pas cherché consciemment : les faits dont je me souvenais n'étaient plus seulement dans ma mémoire et dans mes partages avec les membres de mon groupe de paroles : ils étaient, d'une certaine manière, officiels. Avec recul, je regrette que ni le juge ni moi n'ayons eu l'idée qu'il y avait très probablement d'autres cas, peut-être pas encore prescrits et qu'une enquête aurait pu révéler.

La *troisième étape* a consisté à **dénoncer l'abuseur auprès de son ordre**. Je ne savais pas exactement comment m'y prendre. Un ancien professeur, prêtre aussi, m'a trouvé le nom, l'adresse, le numéro de téléphone du provincial. J'ignorais ce mot et tout de l'organisation des ordres religieux. Un rendez-vous a été pris par téléphone avec le provincial des capucins romands. Je me suis rendu à ce rendez-vous avec un ami. Nous avons été reçus civilement et aimablement. Les faits que je rapportais ont été écoutés avec attention, pudeur et probablement quelque chose de l'ordre de la honte, sans surprise toutefois puisqu'il se trouvait, cela me fut révélé alors, que je n'étais pas la première personne à me plaindre de ce capucin. Il m'a été assuré qu'il n'était plus en contact avec des enfants, qu'il avait été « déplacé » depuis quelques années déjà en raison de ces actes pédophiles, qu'il reconnaissait les faits reprochés et qu'avec l'aide de sa communauté « il mettait de l'ordre dans sa vie et ses pensées » (ou quelque chose d'approchant).

J'étais concentré sur les faits qui me concernaient. Je n'ai pas pensé au nombre d'autres enfants qui avaient peut-être subi des choses équivalentes ou pires et surtout je n'ai toujours pas pensé qu'il pouvait y avoir des cas non prescrits. Aujourd'hui, avec recul, je regrette que ni moi-même ni les autres personnes présentes n'ayons amené ce thème dans la discussion. Mon ami était choqué par le fait que ce capucin ait été simplement déplacé et que cela constituait un déni de justice, au niveau juridique bien sûr, mais aussi au niveau moral. La conclusion de cette entrevue a été la décision d'organiser une confrontation entre ce capucin et moi.

La *quatrième étape* a donc été la **rencontre avec J. A.** (toujours en 1995) Pour m'y préparer, j'ai écrit un texte et j'ai aussi été chercher une grosse pierre dans le lit du Rhône. C'est accompagné par une intervenante de *Faire le pas* que je suis allé à la confrontation. Le provincial officiait comme 'président de séance' et comme accompagnant de J. A. J'ai dit ce que j'avais préparé, c'est à dire un rappel des faits et que cela m'avait fait beaucoup de mal. J'ai transmis la pierre comme le symbole du poids que ses actes avaient eu sur moi, charge que je lui rendais. J. A. a reconnu les faits. Il a demandé mon pardon. J'ai refusé d'entrer en matière. Je n'étais pas prêt à remettre la dette. J'avais le sentiment que les choses n'étaient pas suffisamment éclaircies, par suffisamment comprises pour mettre un terme à ce processus. Ça ne pouvait pas être simplement réglé. Ce sentiment était diffus. J'ignorais quelles pourraient être, quelles devaient être les étapes suivantes. Avec recul, je me rends compte qu'il n'y a pas eu de procès-verbal de la réunion, qu'il a manqué un tiers représentant qui puisse être tenant du cadre. C'est la même personne, le provincial, qui a joué ce rôle, étant aussi le compagnon de longue date de J.-A., le coauteur d'un certain nombre de livres et son supérieur. Tous ces rôles étaient indistincts et réunis en une seule personne.

La *cinquième étape* a été d'accepter une interview **d'une journaliste de la radio**. J'ai témoigné sous le couvert de l'anonymat de cette histoire, de l'importance d'en faire quelque chose.

Parallèlement, j'en ai aussi **parlé à ma famille**. Ce fut une étape en soi. J'en ai parlé individuellement avec chacun. Je viens d'une grande fratrie. Ma parole a réveillé chez chacun des souvenirs, des regrets de ne pas avoir pu me protéger, de la colère contre l'auteur, et contre un environnement, la « société » des années soixante et septante, qui donnait à l'enfant un statut inadéquat, avec beaucoup de devoirs et de consignes et peu de droits, peu d'attention. En même temps, cette société concédait aux adultes et aux religieux particulièrement une immunité propice aux abus de tous ordres, y compris sexuels.

Je suis parti travailler à l'étranger plusieurs années et j'ai laissé ce problème en jachère. Quand je suis revenu en Suisse, j'ai été sollicité par l'association *Faire le pas* pour rejoindre son comité et quelques années plus tard, j'ai repris la présidence de l'association.

La *septième étape* a débuté lorsque le scandale de J.A. a éclaté dans les journaux. Pour moi, le choc était double, au sens où j'ai pris conscience qu'il pouvait y avoir beaucoup d'autres victimes et qu'il pourrait en avoir eu après ma plainte, ou en tout cas qu'un temps précieux avait été perdu par rapport à la limite de prescription.

J'avais travaillé pendant quelques années, comme Président de *Faire le pas*, à différentes initiatives pour soutenir les personnes victimes d'abus sexuels, pour que la chape de honte qui contamine les victimes de ce type de crime puisse se résorber, que ces personnes puissent soigner leur blessure, parler à voix haute et demander justice et réparation, pour que la société puisse accepter ces témoignages et confondre les auteurs, démonter les mécanismes qui leur permettent d'agir avec impunité.

Avec le temps, les lectures, mes responsabilités dans l'association, j'avais maintenant une meilleure compréhension des abus sexuels, de ses causes, de ses conséquences. C'est à

cette époque aussi que j'ai pris conscience que j'avais développé une aversion pour l'Eglise catholique. Il devenait patent que l'Eglise catholique n'avait pas la capacité et/ou la volonté de résoudre le problème réellement.

Lorsque, suite au scandale provoqué par la révélation des agissements de J. A. et l'impunité qui avait régné alors que sa hiérarchie était au courant, Mgr Genoud a mis sur pied en 2008, la mal nommée « Commission SOS prévention », j'ai décidé **d'entamer avec l'Eglise un dialogue dans l'idée d'une réconciliation**. J'avais besoin de dire à des prélats, des responsables de l'Eglise, que ce qui m'était arrivé, et était arrivé à beaucoup d'autres personnes, était aussi de leur responsabilité. Que ce soit par sa naïveté dans le traitement des auteurs d'abus sexuels dans ses rangs, ou par son choix de préserver sa bonne réputation, son aura pastorale au détriment du droit, de la justice, l'Eglise a couvert des auteurs, leur a permis de se protéger en son sein et d'assurer l'impunité de leurs crimes.

Le résultat m'a bien déçu. Le dialogue espéré n'a pas eu lieu. Je me suis retrouvé à témoigner devant une commission de deux personnes dont le mandat finalement s'est révélé n'être que de rediriger les cas vers les ordres religieux concernés. C'était un peu comme se retrouver devant l'employé du bureau des réclamations d'un distributeur qui vous dit que votre problème vient du fabricant, qu'il compatit et qu'il vous souhaite bon courage pour la poursuite de votre plainte dans d'autres horizons.

La commission m'a remis en contact avec les capucins. Avec les années, leur organisation avait changé. La province réunissait maintenant toute la Suisse. Cette *huitième étape* a donc consisté en **un dialogue sur plusieurs années avec le provincial**, E. B. Une connexion intellectuelle de qualité, l'occasion d'aller parler de mon histoire lors de la réunion annuelle des capucins. J'ai avancé à tâtons, essayant de comprendre comment fonctionne un ordre religieux, m'efforçant d'expliquer l'importance de faire quelque chose pour l'ensemble des victimes, cherchant à étayer ce que pourrait être une réparation. Un de mes focus de réflexion était « Qu'est-ce que les capucins pourraient faire pour moi qui ait de la valeur et qui constitue une réelle réparation ? ». Le message autour de moi était soit « demande de l'argent et tire-toi », soit « on vit tellement bien quand on a pardonné ». Mais j'avais un sentiment différent.

Manifestement, je n'étais pas le seul insatisfait par cette commission puisque Jacques Nuoffer a lancé un appel dans la presse pour **réunir les personnes décidées à aller plus loin** et que l'Association du Groupe SAPEC a été fondé en 2010. Ce fut la *neuvième étape*.

La *dixième étape* a consisté à participer à la **création d'une commission neutre et indépendante** chargée d'auditionner les victimes d'abus sexuels commis par des agents pastoraux. Le chemin a été long et nous a amenés jusqu'au Palais Fédéral pour prendre part à la commission tripartite où, sous l'égide d'une quinzaine de Parlementaires, nous avons réussi à créer la CECAR (Commission Ecoute Conciliation Arbitrage et Réparation). Cette étape a été possible grâce au travail acharné de Jacques, de Marie-Jo et aussi celui de Mgr Morerod. J'ai vécu cette période avec intensité. C'était important pour moi de participer à la commission tripartite et de contribuer à trouver une solution au niveau national.

La *onzième étape* a été de soumettre en 2017 ma demande à la CECAR, soit formuler une énième fois le dol, l'attente, etc. J'espère que cette démarche va permettre d'avancer significativement dans l'obtention de mes droits :

- Droit de savoir, c.-à-d. être informé sur l'ensemble des faits concernant l'auteur et la manière dont son cas a été traité par l'ordre et par le(s) diocèse(s). Comment ma plainte de 1995 a été traitée et comprendre pourquoi il a fallu attendre 2006 pour qu'il y ait une plainte pénale qui aboutisse.
- Droit de justice : c.-à-d. que les responsabilités liées aux abus répétés de M. J.A. soient identifiées et que leurs auteurs y soient confrontés s'ils sont encore en vie.
- Droit de réparation.
- L'assurance que tout est mis en œuvre dans les diocèses suisses et chez les capucins pour que de tels actes ne se reproduisent pas.

Le processus avec la CECAR est en cours actuellement. Les premiers contacts ont été de très bonne qualité et j'ai l'espoir que ma requête débouche sur des points concrets. Il y a maintenant un tiers impliqué dans le processus, condition indispensable qui avait manqué jusqu'à présent.

Ce parcours du combattant paraîtra extrêmement long au lecteur de ce témoignage. Aurait-il pu être plus court ? Probablement pas. **Lorsqu'elle subit un abus, la victime est expédiée hors l'humanité et il faut beaucoup de temps et de mots pour y revenir. Toutes ces étapes pour obtenir justice et réparation sont au fond des étapes pour revenir à soi.**

Jean-Marie Fürbringer

Décembre 2017